



Chasseur Côté
Charente

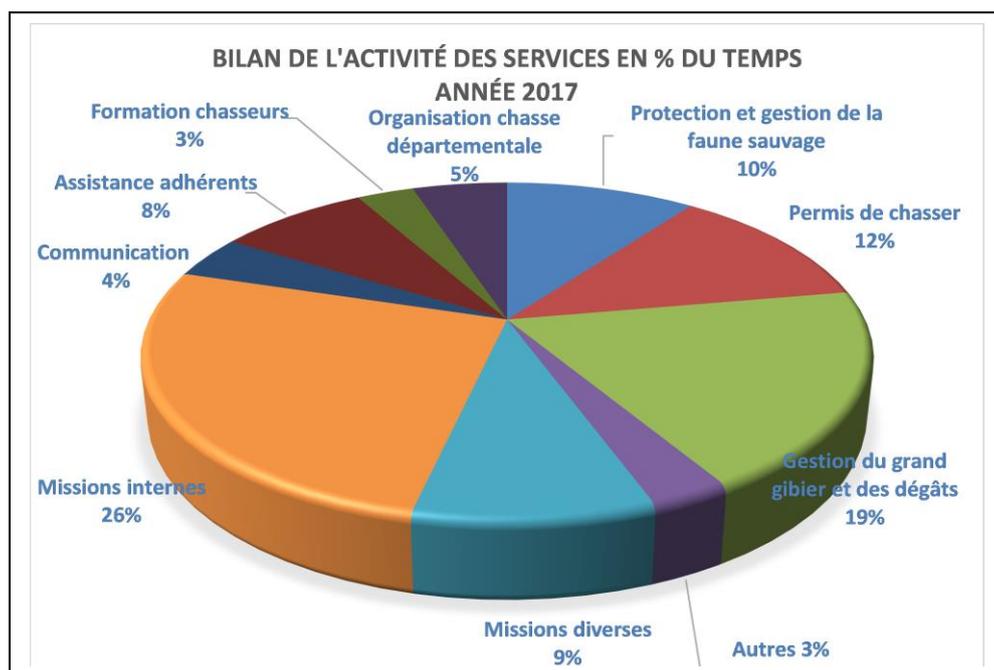
Bilan d'activités 2017

2017 en 6 points

- 1/** L'élaboration du projet de SDGC 2018-24 a constitué une mission majeure de l'activité fédérale de 2017. Le projet proposé aux chasseurs charentais est issu d'un travail de concertation transparent avec nos partenaires, pour atteindre un objectif partagé : Adapter le niveau des populations de grand gibier pour les rendre compatibles avec les cultures agricoles et la régénération forestière. L'évaluation permanente des mesures et actions menées au niveau local et départemental sera un gage pour atteindre cet objectif.
- 2/** La poursuite des actions entreprises pour l'amélioration de la qualité du petit gibier et des territoires ordinaires ruraux basées sur le projet associatif, l'utilisation du diagnostic de territoire et le financement d'actions en faveur de la biodiversité.
- 3/** Un projet associatif Sécurité basé sur l'amélioration des conditions de réalisation des battues et la prise en compte des aspects réglementaires concernant les chemins publics.
- 4/** La poursuite de la stratégie de recrutement mise en place en 2015 au travers du permis à 0€ qui pour la première fois depuis des décennies, a permis de stabiliser le nombre de chasseurs sur les trois dernières saisons.
- 5/** La contribution des chasseurs dans des problématiques sanitaires ou environnementales (gestion des déchets de venaison du grand gibier, recyclage des douilles de cartouches..).
- 6/** L'éducation environnementale auprès des écoles et du grand public par l'animatrice de la fdc.

L'activité de la Fédération des Chasseurs de la Charente en 2017

Les missions de service public, confiées par l'Etat aux Fédérations Départementales des Chasseurs, représentent 50% de l'activité totale de la Fédération des Chasseurs de la Charente.

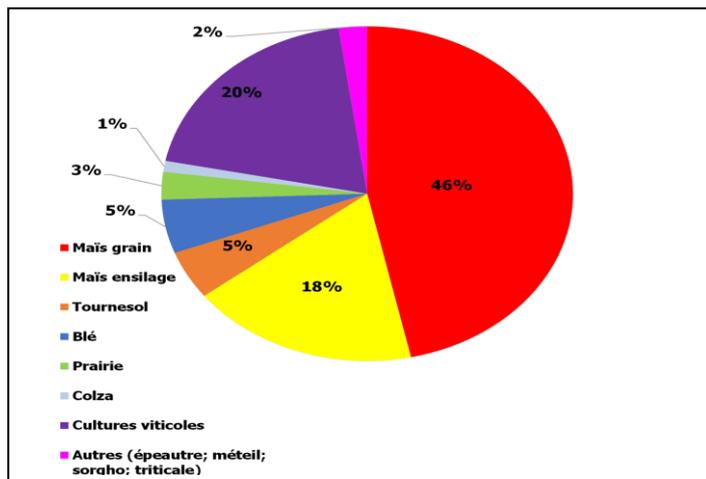


Le grand gibier et les dégâts agricoles

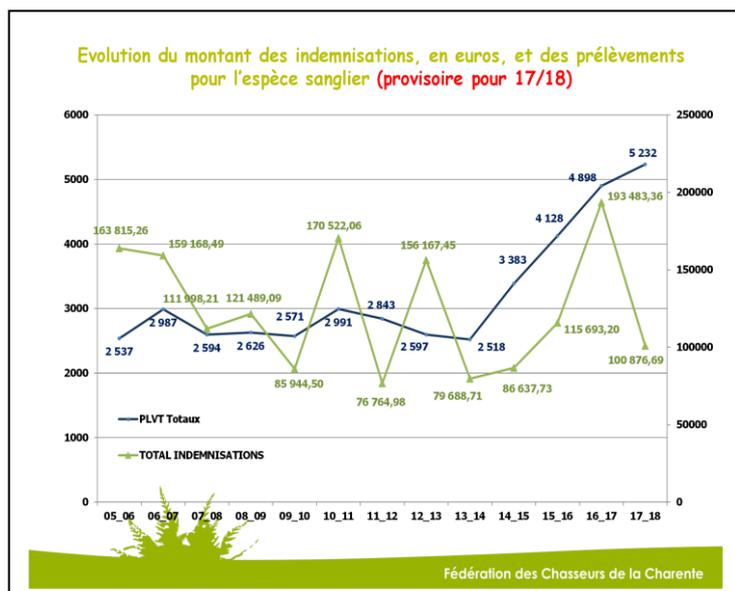
Par l'intermédiaire du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), la Fédération des Chasseurs de la Charente poursuit un objectif majeur : **le maintien de l'équilibre entre le grand gibier et l'économie des exploitations agricoles.**

Le montant des indemnités, toutes espèces confondues, pour la saison **2016/17** s'élève à **211 435.34€**

Le maïs est la culture majoritairement touchée (64%) par des dégâts agricoles et **91% des dégâts** sont occasionnés par **le sanglier**.



1]- Le sanglier



Le nombre de sangliers prélevés pour la saison 2016/17 s'élève à 4.898 sangliers (+770 par rapport à 2015/16).

La moyenne des prélèvements pour les cinq dernières années : **2.914 sangliers pour la zone verte** et **591 pour la zone blanche**.

Le coût moyen du sanglier prélevé en zone verte sur les dix dernières années est de **38 €**.

Le coût moyen du sanglier prélevé en zone blanche sur les dix dernières années est de **29€**.

Pour la saison 2016/17, il est de **42€ pour la zone verte** et de **29 € pour la zone blanche**.

Les mesures prises au travers du SDGC répondent aux préconisations du **Plan National de Maîtrise du Sanglier (PNMS)** qui a pour but **d'obliger les chasseurs à adopter des mesures permettant d'atteindre l'équilibre entre les populations de suidés et les surfaces agricoles qui les accueillent**. Pour autant des problèmes subsistent et l'enjeu du prochain SDGC portera sur la maîtrise des

2]- Le cerf

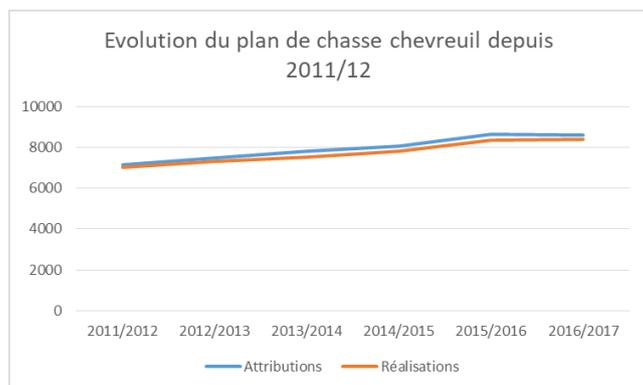
Les neuf unités de gestion du cerf se situent dans la partie nord-est, est, et sud du département.

Le suivi des populations effectué par l'intermédiaire d'Indices de changement écologique (ICE) ne montre pas d'augmentation significative de la population.

Pour la **saison 2016/17**, **205** grands cervidés ont été réalisés (+27 par rapport à 2015/16). Malgré l'augmentation annuelle des attributions (+ 163 % en 5 ans), le taux de réalisation a sensiblement diminué depuis la saison 2011/12 (71.9 % en 2016/17).

Les dégâts occasionnés aux cultures agricoles par le cerf représentent 8 % du volume total départemental (16 047 €).

3]- Le chevreuil

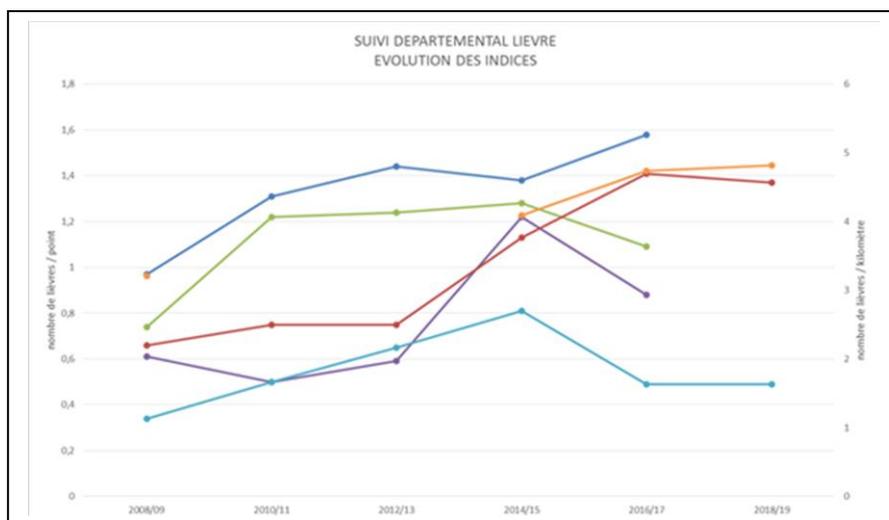


- **8.393** chevreuils ont été prélevés en 2016/17 sur le département. Le taux de réalisation est de **97.8 %**.
 - 769 circuits d'indices kilométriques sont effectués par les chasseurs bénévoles. Le taux de réalisation de 60 % permet de déterminer l'évolution de la population.
- A partir de ces résultats, chasseurs, forestiers et agriculteurs redéfinissent les objectifs dans le cadre d'un plan de chasse triennal.
- Les dégâts occasionnés aux cultures agricoles par le chevreuil représentent 1 % du volume départemental.

Le petit gibier

1]- Le lièvre

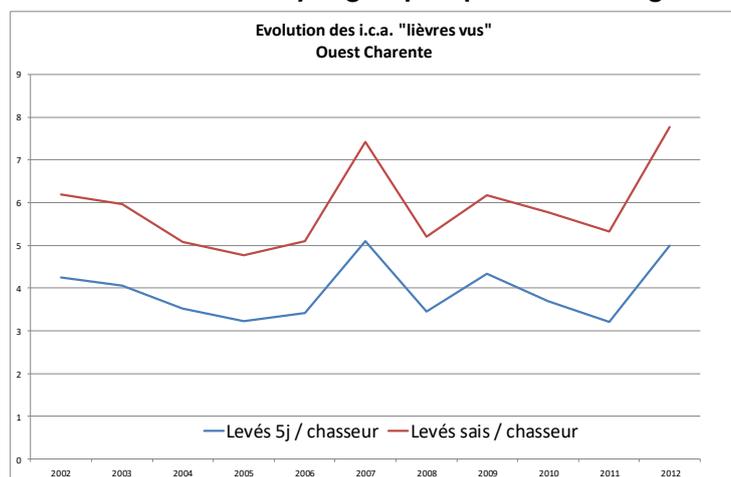
Un suivi des populations de lièvres par indice nocturne à l'échelle du département, est en place depuis 2008. Le département a été divisé en 6 unités paysagères pour cela. L'ensemble du suivi représente 242 heures pour le personnel technique de la FDCC.



Objectif du suivi départemental :

- évaluer, dans le temps, la tendance d'évolution des populations de lièvres à l'échelle des différentes unités paysagères en constituant une station d'alerte ;
- évaluer l'impact des mesures de gestion mises en place sur un plan global ;
- constituer un indicateur pouvant être mis en corrélation avec d'autres indices (indices cynégétiques).

L'utilisation d'indices cynégétiques pour suivre et gérer les populations de lièvres

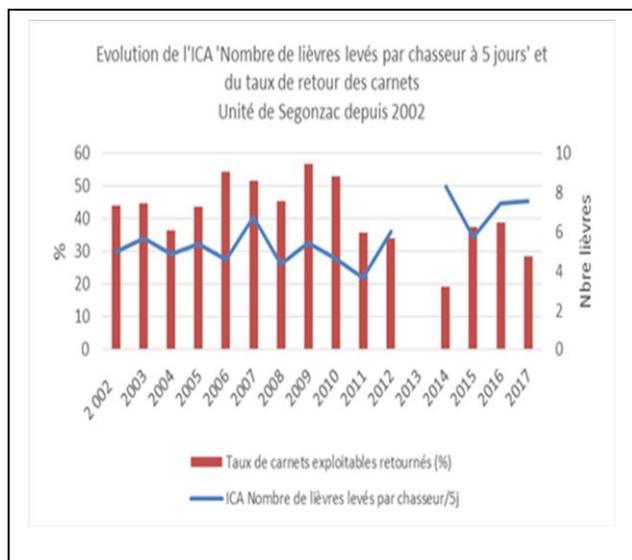


▸ Les indices cynégétiques (ICA) exploités à partir des carnets de prélèvement donnent des indications sur le niveau des populations de lièvres et sur leur évolution.

Mis en place depuis 2002 dans l'Ouest-Charente, leur analyse démontre que les informations récoltées à l'issue du premier mois de chasse reflètent parfaitement celles de la saison entière.

Le principe de gestion des populations de lièvres en temps réel est possible par l'estimation de l'abondance de la population de lièvre au moment de la chasse en tenant compte du succès de la reproduction.

Un exemple concret :



Les 15 années de suivi donnent un ICA compris entre 4 et 7 lièvres levés par chasseur à l'issue de cinq jours de chasse.

Si le résultat de l'année N est inférieur à 4, des mesures de limitation du prélèvement peuvent être prises par les responsables locaux.

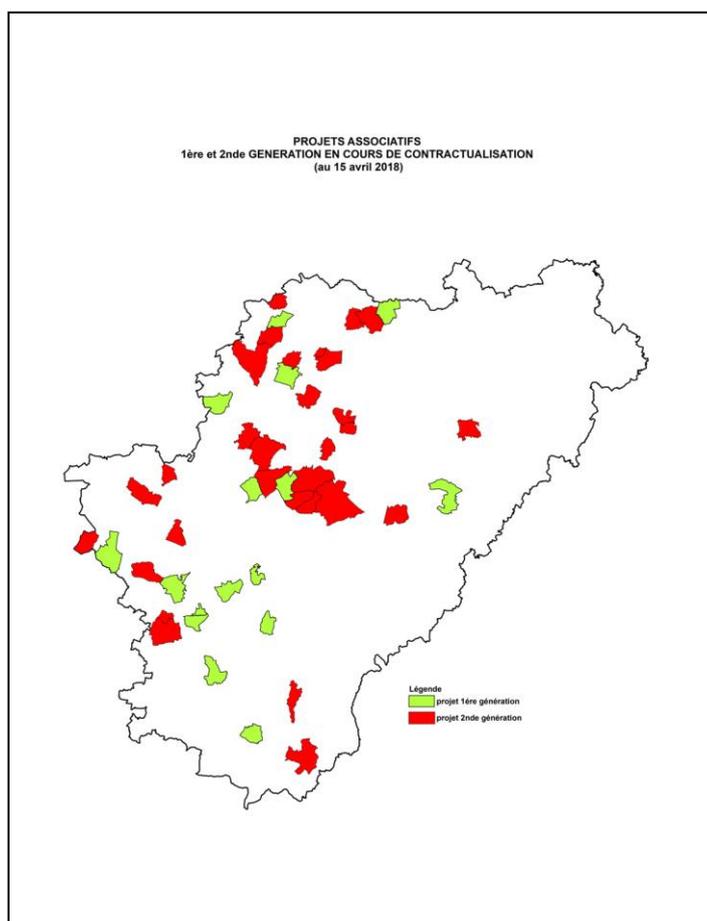
2]- Le projet associatif petit gibier

Un projet associatif destiné à améliorer la situation du petit gibier (perdrix rouge et grise, faisan, colvert, lapin de garenne) a été mis en place pour la période 2010-2015 et prolongé par un deuxième projet associatif petit gibier 2015-2020.

L'objectif de ces projets est de permettre aux territoires de chasse d'améliorer la situation du petit gibier sur leur territoire en agissant sur trois leviers :

- Un travail sur l'origine des oiseaux et sur la pureté totale ou relative des souches utilisées qui peut augmenter le taux de survie des oiseaux ainsi que leur capacité à se reproduire le printemps suivant.
- L'amélioration des techniques de lâchers qui doit conduire à une meilleure adaptation des oiseaux sur le territoire et à un comportement plus naturel des oiseaux lâchés.
- Une pression de piégeage et de régulation des espèces nuisibles pour limiter l'impact de la prédation sur les oiseaux lâchés.

Une action sur l'habitat peut permettre d'améliorer la capacité d'accueil et de maintien de ces espèces sur le territoire.



79 territoires ont souscrit un projet associatif petit gibier **de 2010 à 2015** dont **46** projets concernant la **perdrix royale**.

30 territoires se sont engagés dans un projet associatif petit gibier N°2. (**7 en 2017**).

Depuis 2011, 16367 perdrix royales ont fait l'objet de lâcher d'été.

En **2017**, ce sont **1.780 perdrix royales** qui ont été implantées sur **30** territoires.

Les actions environnementales en faveur de la biodiversité

Depuis 2010, **59** territoires ont fait l'objet d'un **diagnostic de territoire** pour évaluer les potentialités du territoire en faveur du petit gibier.

Ces diagnostics ont contribué à la mise en place de **2004 ha de couverts environnementaux** financés par les chasseurs avec l'aide de la Région, entre 2012 et 2017.

En **2017**, **480 ha de Couverts environnementaux pièges à nitrates**, **18 ha de jachères mellifères** et **50 ha d'engrais vert dans les vignes** ont été implantés en Charente.

Les chasseurs participent à la conservation, restauration et plantations de continuités écologiques telles que les haies, s'inscrivant ainsi dans la stratégie nationale biodiversité et la Trame Verte et Bleue.

Depuis 2012, **63.4 kilomètres de linéaires** favorables au maintien de la biodiversité ont été rétablis ou restaurés et valorisés (**46 km de bandes enherbées** et **17.4 km de haies et repousses de haies**).

La fédération des chasseurs est engagée auprès des acteurs locaux au travers d'actions qui permettent de concilier agriculture, environnement, faune sauvage et chasse (Agrifaune, animations Natura 2000, convention RTE...).

Le rôle des chasseurs dans le suivi sanitaire de la faune sauvage

Les chasseurs assurent au quotidien sur le terrain une mission d'intérêt public en constituant un réseau de surveillance du bon état sanitaire de la faune sauvage.

117 analyses ont été réalisées **depuis 2012** sur la faune sauvage dans le cadre du **réseau Sagir (23 en 2017)**.

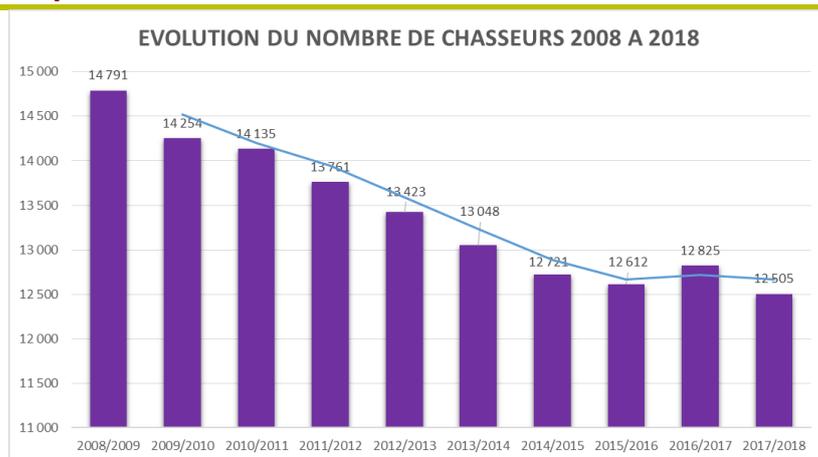
La fédération des chasseurs a consacré **1159 heures** depuis **2012** au réseau de surveillance de la tuberculose bovine (Sylvatub) dont **583 heures en 2017**. **735** blaireaux et grands gibiers ont été analysés en **2017**.

Les formations

La fédération des chasseurs de la Charente assure la formation initiale et permanente des chasseurs :

- † **416 gardes particuliers** formés depuis **2002** (26 en 2017).
- † **313 piégeurs** formés depuis **2012** (99 en 2017).
- † **606 directeurs de battues** formés depuis 2012 (100 en 2017).
- † **194 chasseurs formés à la chasse à l'affût et à l'approche du grand gibier** depuis 2012 (44 en 2017).
- † **288 chasseurs à l'arc** formés depuis 2012 (90 en 2017).
- † **169 chasseurs formés à l'examen initial du gibier** depuis 2012 (29 en 2017).
- † **129 chasseurs formés à la régulation des corvidés** depuis 2015 (14 en 2017).

Le permis de chasser



Le recrutement de nouveaux chasseurs mis en place en mai 2015, au travers de l'opération "permis à 0 €" a conduit à l'augmentation du nombre de candidats à l'examen du permis de chasser.

Nous sommes passés de 246 candidats présentés en 2014, à 471 en 2015, 850 en 2016 et **543 en 2017**.

Pour la première fois depuis des décennies, le nombre de validations s'est stabilisé en Charente.

L'éducation à l'environnement

Depuis septembre 2014, la mission d'éducation à l'environnement est à nouveau assurée par la fédération des chasseurs de la Charente.

3 057 enfants ont bénéficié de ces animations dans le cadre de l'activité scolaire ou péri-scolaire sur **52 communes** charentaises. (1.054 enfants sur 14 communes en 2017).